

**MEF/MinAgri**

**JICA**

**Projet de Développement de l'Approche  
Intégrée pour promouvoir la Restauration  
Environnementale et le Développement  
Rural à Morarano Chrome  
(PRODAIRE)**

**Plan de travail**

**Deuxième année de la 1ère phase**

**Avril 2013**

**IC Net Ltd.**

## Table des matières

<b>1. Aperçu du Projet.....</b>	<b>1</b>
1.1 Historique.....	1
1.2 Cadre général du Projet.....	1
1.3 Modèle envisagé à être établi par le Projet .....	4
<b>2. Principales orientations relatives à la mise en œuvre du Projet.....</b>	<b>6</b>
<b>3. Structure Organisationnelle du Projet .....</b>	<b>12</b>
<b>4. Méthode concrète d'exécution du Projet.....</b>	<b>14</b>

## ANNEXES

**Annexe1 PDM**

**Annexe 2 Organigramme annuel des activités pour chaque résultat du Projet**

**Annexe 3 Plan d'opération de la 2ème année**

**Annexe 4 Programme d'envoi des experts**

## **Liste des Abréviations**

COVAMS	: Community Vitalization and Afforestation in Middle Shire
C/P	: Counterpart (Homologue Malagasy)
DRDR	: Direction Régionale du Développement Rural
DREF	: Direction Régionale de l'Environnement et des Forêt
GF	: Guichet Foncier
JCC	: Joint Coordination Committee (Comité Conjoint de Coordination)
JICA	: Japan International Cooperation Agency (Agence japonaise de coopération international)
MD	: Ministère de la Décentralisation
MEF	: Ministère de l'Environnement et des Forêts
MinAgri	: Ministère de l'Agriculture
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PDM	: Project Design Matrix (Cadre Logique de Projet)
PMU	: Project Management Unit (Unité de Gestion du Projet)
PO	: Principale orientation
PRODEFI	: Projet Communautaire de Développement Forestier Intégré
RCC	: Regional Coordination Committee (Comité régional de Coordination)
R/D	: Record of Discussion (Procès-Verbal de Discussions)
VPDAT	: Vice Primature chargée du Développement et Aménagement du Territoire

# 1. Aperçu du Projet

## 1.1 Historique

Madagascar est la quatrième plus grande île du monde. Cependant les terres utilisées pour les activités économiques telles que l'agriculture ainsi que la couverture forestière ne constituent qu'environ le quart de la superficie totale des terres. A Madagascar, plus de la moitié des terrains sont dégradés ou du sol infertile. Les collines, les pentes et les sommets sont considérablement dégradés. Ces terrains dégradés présentent des défis importants pour le développement de Madagascar, en particulier pour la conservation environnementale et le développement rural.

La Région du lac Alaotra est connue comme étant la plus grande zone de production rizicole à Madagascar. Toutefois, l'amont du bassin versant est sérieusement dégradé et manque de terre fertile, et la population n'a pas les moyens de travailler sur de tels sols dégradés. La pauvreté prédomine et l'érosion du sol est très avancée. En conséquence, cette situation provoque les inondations, la sécheresse et la sédimentation en aval avec un impact sévère sur la production agricole. De ce fait, des activités de contrôle de l'érosion du sol et d'amélioration des moyens de subsistance sont nécessaires dans la zone amont du lac Alaotra.

En août 2007, le Gouvernement Malagasy a soumis auprès du Gouvernement Japonais une requête d'un projet de coopération technique intitulé « Projet de développement de l'approche intégrée pour promouvoir la restauration environnementale et le développement rural à Morarano Chrome » (ci-après se référant à « le Projet »). En réponse à cette requête, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a envoyé une Mission d'Etude de planification détaillée en Mars 2009.

Les procédures préparatoires en vue du commencement du Projet se sont déroulées après ladite Mission. Toutefois, durant le processus, la situation politique à Madagascar a changé de façon drastique. De ce fait, la JICA a décidé d'envoyer une Seconde Mission d'Etude de planification détaillée afin de collecter les informations actualisées relatives au Projet et de réviser le cadre du Projet avec les autorités concernées de la République de Madagascar. L'accord a été conclu suite à l'envoi de cette 2ème mission en janvier 2011 pendant laquelle le contenu de la coopération et le système organisationnel d'exécution ont été confirmés à nouveau. Le Procès-Verbal de Discussions sur le Projet a été enfin signé au 11 octobre 2011.

## 1.2 Cadre général du Projet (voir l'annexe 1)

### (1) Objectif Spécifique du Projet

L'objectif du Projet est comme suit : « un modèle permettant de promouvoir de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols dans les zones d'amont dégradées est établi ». Ce modèle aboutira à une série de procédures pour appuyer effectivement et efficacement les activités spontanées des populations par unité communale, afin de réaliser l'objectif décrit ci-dessus, sur la base du potentiel régional et le besoin des populations. En outre, **ce modèle envisagera la promotion de la participation vaste et égale des populations des communes au développement rural et à la conservation des sols**. Le Projet élaborera un modèle sur la base de la situation à Madagascar à savoir l'absence du service de vulgarisation, les conditions géographiques et autres.

## (2) Résultats attendus et le Procédé de l'élaboration du modèle (cf. Schéma 1)

En vue de réaliser ledit objectif, le Projet vise à réaliser les Résultats suivants:

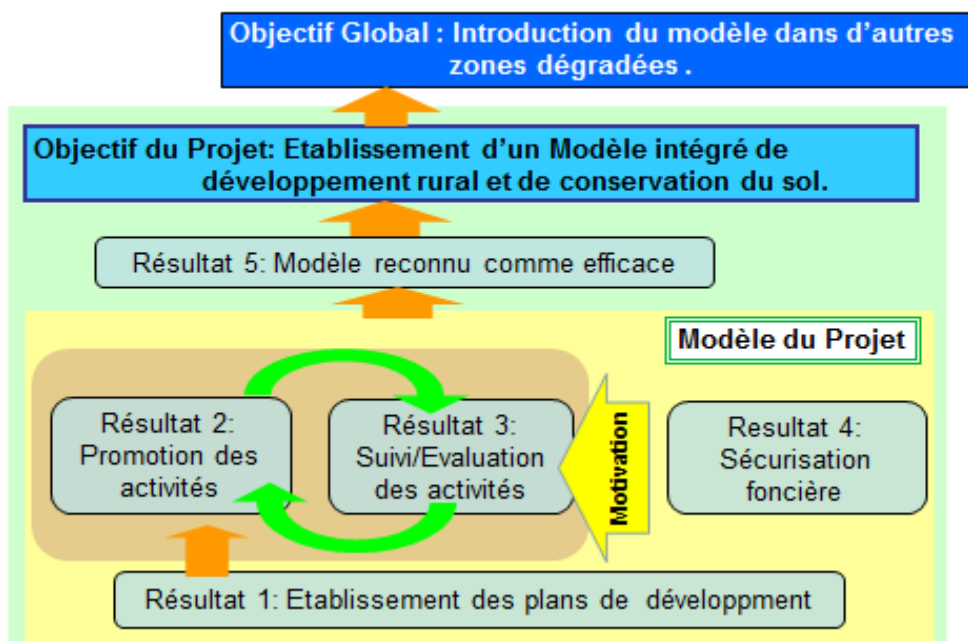
- Résultat 1: Dans les communes cibles du projet, des plans pour promouvoir le développement rural et la conservation des sols sont établis.
- Résultat 2: Dans les communes cibles du projet, les activités contribuant au développement rural et à la conservation des sols menées par les populations sont promues.
- Résultat 3: Dans les communes cibles du projet, les activités des populations contribuant au développement rural et à la conservation des sols font l'objet d'un suivi-évaluation et des mesures d'amélioration sont identifiées
- Résultat 4: Dans les communes cibles du projet, la certification des droits de propriété foncière devient possible.
- Résultat 5: Le modèle proposé par le projet est reconnu être efficace par les personnes concernées en charge de l'administration des zones d'amont dégradées autres que les communes cibles du projet.

Tout d'abord, « des plans d'activités de chaque Fokontany pour promouvoir le développement rural et la conservation des sols sont établis » (Résultat 1) en se fondant sur le besoin des populations, le potentiel local, l'intention des institutions administratives et autres. Ensuite, les techniques nécessaires pour la mise en œuvre des activités sont vulgarisées au sein des populations à travers l'appui du Projet et « les activités contribuant au développement rural et à la conservation des sols menées par les populations sont promues » (Résultat 2) dans tous les villages de Fokontany. Enfin, « ces activités font l'objet d'un suivi-évaluation et des mesures d'amélioration sont identifiées » (Résultat 3). Grâce au suivi permanent, le niveau de la durabilité des activités des populations s'élève ainsi. Par conséquent, de nombreuses populations sur la surface étendue abordent durablement et par leur initiative le développement rural et la conservation des sols. Simultanément, le Projet appuie l'établissement et la gestion des GF et « la certification des droits de propriété foncière devient possible ou facile pour les populations » (Résultat 4) et ces dernières deviennent motivées face aux activités de conservation des sols. L'ébauche du modèle est élaboré en combinant la répétition de ce cycle de planification/ exécution/ évaluation avec le système permettant la création de divers intérêts motivant les populations à aborder les activités de conservation. En mettant en pratique le modèle, ses effets sont évalués et améliorés de manière continue avec les acteurs impliqués. « Ce modèle est enfin reconnu être efficace par les personnes concernées dans des zones amont dégradées autres que les communes cibles du Projet » (Résultat 5) et la vulgarisation de ce modèle est envisagée.

## (3) Finalité

Dans les zones amont dégradées, le nombre des communes qui promeuvent de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols augmente.

Schéma 1: Structure du Projet



(4) Période d'exécution et Activités principales

Le présent projet comporte deux phases :

Première phase : février 2012 - janvier 2015 (35 mois)

Deuxième phase : février 2015 - mars 2017 (25 mois)

Les activités sur lesquelles le Projet met l'accent durant chaque phase sont les suivantes.

Première phase : Etablissement du Modèle et Activités d'information en vue de la diffusion du Modèle

Deuxième phase : Finalisation du Modèle et sa diffusion

(5) Sites du Projet

Commune de Morarano Chrome, commune d'Andrebakely Sud et commune d'Ampasikely, dans la région d'Alaotra-Mangoro

(6) Organismes d'exécution de la partie malgache:

Ministère de l'Environnement et des Forêts

Ministère de l'Agriculture

Direction Régionale de l'Environnement et des Forêts d'Alaotra-Mangoro

Direction Régionale du Développement Rural d'Alaotra Mangoro

Les trois communes cibles (Morarano Chrome, Andrebakely Sud et Ampasikely)

Autre organisme concerné

Région d'Alaotra-Mangoro

### **1.3 Modèle envisagé à être établi par le Projet**

Le Modèle qui sera établi par le Projet a pour but de promouvoir les activités spontanées des populations et ses caractéristiques peuvent être résumés comme suit: le Modèle qui est « capable d'être appliqué facilement et à moindre coût » et qui est ainsi « adapté largement » et « rentable ».

Ce « Modèle » consiste en Résultat 1 (préparation), Résultat 2 (organisation des formations), Résultat 3 (suivi-évaluation et réflexion sur des mesures pour l'amélioration) et Résultat 4 (motivations en vue des activités de la conservation des sols) mentionnés dans le PDM (cf. Schéma 1). Parmi eux, le noyau du Modèle est constitué des Résultats 2 et 3, à savoir la formation destinée aux populations ainsi que le suivi succédant aux activités des populations.

#### **1) Résultat 1 : Stade préparatoire**

Les activités relatives au Résultat 1 sont comme suit :

- Collecte des informations (Etude de base, Etude sur les ressources locales etc.) dans le but de clarifier les besoins des populations résidants dans les zones cibles du Projet, les potentialités locales ainsi que des ressources possibles à être utilisées.
- Mise sur pied du plan des formations, basé sur les résultats des études ci-dessus.
- Choix du personnel (animateurs) formant le groupe du travail effectif pour les formations/suivis et l'amélioration de leurs capacités.

Cette partie s'agit du stade préparatoire en vue de la mise en œuvre des formations-suivis, noyau du Modèle, si bien que le fait de réduire au minimum le temps et le coût nécessaire à ce stade constitue le point décisif pour l'établissement du « Modèle facile et à moindre coût ».

#### **2) Résultat 2 : Formation destinée aux populations**

Concernant les formations, noyaux du Modèle, elles sont classées en 2 types selon les personnes prenant l'initiative de choisir les thèmes de formation, qui sont :

(A) formation en thèmes spécifiques

(B) formation à la façon « sur demande ».

Le 1<sup>er</sup> s'agit de la formation dont le thème est choisi par le Projet, après avoir vérifié les besoins des populations, en envisageant le but du Projet. Les activités se centrent sur la conservation des sols, sujet principal du Projet. Le 2<sup>ème</sup> s'agit des formations dont les thèmes sont recherchés par les populations-mêmes. Les activités relatives au développement rural, sur lesquelles les populations montrent un grand intérêt, sont supposées (les détails seront décrits dans le chapitre 4 (4) ).

Tous les 2 types de formation sont menés conformément à la méthode de développée par le « Projet Communautaire de Développement Forestier Intégré (PRODEFI) » du Sénégal. La formation par cette méthode est organisée 1) en répondant aux besoins des populations locales, 2) en utilisant les ressources humaines et matérielles locales, 3) sur les lieux où habite la population locale, 4) sans sélectionner les participants, et 5) en s'adressant à la masse sous forme d'opportunité égale à toutes les populations.

### **3) Résultat 3 : Suivi des activités des populations**

Comme la formation devient une source de stimulation, les populations entreprennent diverses activités suite à la formation. Ces activités sont « suivies » par le Projet. Ce « suivi » mentionné ici signifie a) l'observation de la réaction des populations après la formation, b) la décision sur l'action subséquente du Projet en vue d'accroître la possibilité de la réalisation et de la continuité des activités par les populations et c) la prochaine action du Projet, si nécessaire. Les activités des populations s'ancrent au fur et à mesure que ces intrants du Projet (dans la plupart des cas, il s'agit des informations comme la technique) et ces réactions des populations se répètent. Ceci dit, il faut avoir conscience que le « suivi des activités des populations » par le Projet consiste en l'interaction entre le Projet et les populations, fondé sur l'échange bidirectionnelle des informations, et qu'il se différencie du sens du « suivi » des activités/ résultats du Projet.

### **4) Résultat 4 : Motivations en vue des activités de la conservation des sols**

Afin d'accroître l'intérêt et la volonté des populations pour les activités de la conservation des sols, à savoir le reboisement et autres, le Projet réfléchit sur les motivations sous les aspects institutionnel et économique en particulier. Suivant une hypothèse selon laquelle la sécurisation foncière peut être une initiative majeure, le Projet appuie l'établissement et la gestion des Guichets Fonciers (GF). Cependant, durant l'exécution du Projet, si l'accès facile à la sécurisation foncière est jugé peu influent pour les activités de la conservation des sols par les habitants, il sera conclu que l'appui au GF ne sera pas inclus dans le Modèle. S'il existe d'autres motivations plus efficaces, le Projet examinera de les introduire au Modèle.



## 2. Principales orientations relatives à la mise en œuvre du Projet

Le présent Projet a pour objectif d'établir un modèle permettant de promouvoir de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols dans les zones amont dégradées. En vue d'atteindre ce but, en même temps que d'exploiter les expériences acquises du PRODEFI et du « Projet de Dynamisation communautaire et de reboisement aux Shire central (COVAMS) » du Malawi, il sera nécessaire d'établir un modèle plus adapté à la situation Malagasy, à travers les révisions continues du modèle suite aux essais et aux leçons apprises (principale orientation 1). Ces révisions visent à rendre le modèle plus **simple, à moindre coût pour sa pratique et de meilleur rapport coût-efficacité**. Comme montrent les exemples de COVAMS et du « Projet Ecole pour tous » du Niger, les caractéristiques susmentionnées sont indispensables pour que le modèle soit employé largement. De surcroît, il sera nécessaire de préparer les conditions favorables pour assurer la pérennisation des activités menées par les populations, en profitant de dispositifs existants ou en se basant sur les besoins du marché (principale orientation 2). En outre, dans le but de promouvoir l'emploi du modèle, il sera essentiel de **démontrer objectivement son efficacité pour que n'importe qui puisse la saisir**, ce qui rend importantes l'évaluation et les activités de la diffusion du modèle (principale orientation 3). De plus, même si le modèle « à moindre coût, facile à pratiquer, adapté largement et rentable » est établi, **sans système (individuel ou organisationnel) qui met en œuvre ce modèle, ce dernier reste utopique**. Ainsi, en parallèle avec l'établissement du modèle, celui de son système d'exécution sera également inévitable (principale orientation 4).

En raison de ces points de vue, les orientations de la mise en œuvre des travaux de la 2<sup>ème</sup> année sont déterminées comme suit :

**PO 1 : Etablir un modèle plus efficace et rentable, « à la façon Malagasy », à travers les essais et les leçons apprises**

**PO 2 : Préparer les conditions favorables pour mieux assurer la pérennisation des activités de la conservation des sols par les populations**

**PO 3 : Etablir les critères de l'évaluation du Modèle et la stratégie de sa diffusion**

**PO 4 : Etablir un système de la mise en pratique du Modèle, susceptible d'être géré et opéré par une/des structure(s) locale(s)**

**(1) Principale orientation 1 : Etablir un modèle plus efficace et rentable, « à la façon Malagasy », à travers les essais et les leçons apprises**

En même temps que de prendre en compte des expériences acquises du PRODEFI et du COVAMS, le Projet élaborera un modèle et le système de sa mise en œuvre, adapté à la situation Malagasy.

Les noyaux du Modèle seront la formation visant la vulgarisation des connaissances et des techniques nécessaires pour le développement rural et la conservation des sols, ainsi que le suivi des activités des populations après la formation. Les résultats de ce suivi permettront au projet de :

- Elaborer la stratégie pour améliorer la pérennisation des activités par les populations

- Réviser le Modèle pour l'adapter plus à la situation Malagasy

Ceci dit, le travail utile pour l'optimisation du Modèle consiste en des révisions continues de l'approche, basées sur les résultats de l'essai de différentes versions du Modelé.

Compte tenu des situations actuelles de Madagascar, citées ci-dessous, le Projet expérimente présentement le système de mise en œuvre des formations, propre à Madagascar, qui est constitué de 3 couches - animateurs de commune, animateurs de fokontany et agriculteurs leaders au niveau de secteur ou hameau -.

#### Situation de la zone cible du projet

- Les services de la vulgarisation des techniques n'existent pas à cause de l'absence des conseillers techniques qui travaillent directement avec les populations.
- L'accès aux villages est difficile surtout pendant la saison de pluie à cause de l'enclavement réel de certains villages, dû à la topographie accidentée des montagnes.
- A l'intérieur des fokontany, il existe plusieurs secteurs ou hameaux et ils sont parfois éloignés.

En outre, considérant les problématiques sous-mentionnées, clarifiées à travers l'exécution des activités de la 1<sup>ère</sup> année, nous proposons de ne pas aborder « l'établissement des cartes d'utilisation des terres de fokontany » et « l'élaboration des plans d'activités de fokontany », planifiés au stade préparatoire des formations. Ces activités sont en effet jugées inefficaces pour « la promotion de la participation des populations aux activités de la conservation des sols » et pour « la simplification du Modèle et la réduction du coût nécessaire pour sa mise en œuvre ».

#### **Problématiques relatives à « l'établissement des cartes d'utilisation des terres de fokontany »**

- Les populations considèrent que la plupart des terres appartiennent à un individu ou une famille, même si elles ne sont pas mises en valeur. Cela signifie qu'au moment de l'établissement de la carte d'utilisation des terres, il sera nécessaire de vérifier les intentions de tous les propriétaires et d'obtenir leur accord. Or, ce travail est en réalité impossible. De surcroît, même si la carte est élaborée avec les représentants de chaque fokontany, comme les autres projets font, les propriétaires qui n'y ont pas assistés ne sont pas obligés de se conformer à cette carte pour l'utilisation de leur terre.
- Les populations se méfient profondément de l'approche pratiquée dans d'autres projets, selon laquelle « décider l'endroit pour le reboisement et y planter avec les associations villageoises ». Car, le droit de gestion des arbres sur le terrain reboisé est tenu non par les populations mais par les associations villageoises, composées seulement de quelques représentants. La plupart des habitants ne peuvent donc pas être mêlés à la gestion du terrain reboisé. D'autre part, certains habitants se méfient de l'idée de reboisement par le projet ou par l'association villageoise sur leurs terrains, car ce type de reboisement semble leur déposséder de leur droit de propriété.
- Bien que la volonté des populations envers l'activité du reboisement soit assez grande, à cause des facteurs cités ci-dessus, la plupart des habitants souhaitent le reboisement individuel sur leur propre terrain. C'est la raison pour laquelle le cas du zoning pour le reboisement risque de restreindre l'activité de reboisement par les personnes qui ne possèdent aucune terre dans ces zones programmées.

### **Problématiques relatives à « l'élaboration des plans d'activités de Fokontany »**

- Le résultat de l'Etude de base et les expériences de l'organisation des formations pendant la 1<sup>ère</sup> année montrent que l'environnement naturel, la superficie du terrain approprié ainsi que la condition des activités économiques se différencient entre les hameaux de même Fokontany. D'où, le plan d'activités (formation) prévu au début pour chaque Fokontany, particulièrement concernant la section du développement rural, ne peut pas répondre aux besoins et aux potentialités de chaque secteur ou hameau. En outre, il existe environ 190 secteurs/hameaux dans les zones cibles du Projet, ce qui rend difficile la planification des formations pour chaque localité. De surcroît, les besoins relatifs à la formation se différencient entre les populations de même localité selon leurs ressources possibles à être utilisées et ces divers besoins des populations ne peuvent pas être répondus par le plan de formation du niveau de Fokontany ou même secteur/hameau.
- Les expériences de l'exécution du PRODEFI clarifient le fait que les besoins des populations, relatifs à la formation, se modifient au fur et à mesure que les activités du Projet progressent et que le fait de faire refléter facultativement ces modifications au plan de formation demande du temps et des efforts. Le cas du PRODEFI comptait 30 villages cibles, alors que celui de Madagascar compte plus de 190 secteurs/hameaux même à l'heure actuelle. Ainsi, la modification du plan de formation nécessitera elle aussi un grand effort.

Durant la 2<sup>ème</sup> année, à la place des cartes d'utilisation des terres et des plans d'activités de Fokontany, le Projet propose l'élaboration du plan de formations communes pour tous les Fokontany ainsi que l'introduction du système d'organisation des formations sur demande, propres à chaque secteur ou hameau, en vue de vulgariser sur la surface les activités de la conservation des sols et de répondre systématiquement aux besoins des populations en formations (cf. partie (4) de « 4. Méthode concrète d'exécution du Projet » pour le détail).

### **(2) Principale orientation 2 : Préparer les conditions favorables pour mieux assurer la pérennisation des activités de la conservation des sols par les populations**

Suite aux formations, la mise en œuvre des activités comme le reboisement par les populations dépend de leur volonté. De plus, pour que les populations puissent poursuivre ces activités même après l'arrêt des apports du Projet, les matériaux minimaux nécessaires pour les activités doivent être fournis. C'est pourquoi le Projet cherche à concevoir le système indépendant qui assurerait l'augmentation de la motivation des populations ainsi que la pérennisation de leurs activités, tout en profitant des dispositifs existants, comme mentionné ci-dessous.

#### **1) Utilisation des dispositifs existants**

Dans le cadre des dispositifs existants, il s'agit en l'occurrence de l'utilisation du Guichet Foncier (GF) qui peut être considérée comme une possibilité de contribuer à l'augmentation de la motivation des populations envers les activités de la conservation des sols, comme le reboisement. Plus concrètement, en même temps que d'appuyer l'installation des GF et sa fonctionnalisation dans les communes cibles, le Projet indiquera aux populations le processus d'obtention du droit foncier cherché par les populations, en les faisant connaître le fait

que « le reboisement est un des moyens de mise en valeur de la terre » et que « la terre mise en valeur peut faire assurer le droit foncier par les GF ». Ceci dit, envers les populations, la motivation – le reboisement afin d’assurer le droit foncier - peut être engendrée à travers le dispositif du GF.

## **2) Formation des acteurs privés de développement**

Certaines activités supposées à être vulgarisées par le Projet, à savoir le reboisement, l’arboriculture fruitière et autres, nécessitent les intrants qui ne sont pas vendus en général au sein des zones cibles. Ce sont les gaines pour le reboisement, les plants, les semences etc. Pour cela, quand les projets terminent leurs aides, les populations n’arrivent pas à obtenir des matériaux et dans la plupart des cas, leurs activités sont interrompues ou obligées à être réduites bien que les populations aient toujours l’intention de les continuer. Ainsi, afin d’améliorer la durabilité, la fourniture de ces intrants aux populations suivant la circonstance sera indispensable. Pour rendre cette fourniture-même durable, la distribution des intrants sur les marchés sera essentielle, si bien qu’il sera inévitable de former les acteurs privés qui s’approvisionnent des gaines et des semences aux grandes villes et qui produisent et vendent les plants. Concrètement, le Projet examinera la possibilité de former pendant la période du Projet les vendeurs même capables de donner aux clients des conseils techniques, en plaçant les animateurs et les ONG auxquelles les travaux sont confiés en tant que candidats à ces acteurs privés de développement.

## **(3) Principale orientation 3 : Etablir les critères de l’évaluation du Modèle et la stratégie de sa diffusion**

### **1) Evaluer objectivement l’efficacité du Modèle**

Avant d’établir la stratégie de diffusion du Modèle, il sera tout d’abord nécessaire de démontrer son efficacité. Bien que son image en tant que Modèle « simple pour sa pratique, applicable sur la grande surface et rentable» arrive à être partagée grâce aux discussions menées jusqu’à présent avec les acteurs impliqués dans le Projet, la méthode et les critères concrets d’évaluation ne sont pas encore déterminées.

Les méthodes actuellement prévues consistent à faire une évaluation par la comparaison avec d’autres projets de même domaine, menés par d’autres institutions d’appui. En plus l’évaluation quantitative avec des indicateurs concrets est également menée pour mesurer objectivement les résultats du Modèle (le taux de mise en pratique des techniques acquises par les populations, l’envergure des activités comme le reboisement, la durabilité et la rentabilité des activités dans le cadre de l’essai du Modèle). Cette évaluation envisage à clarifier les spécificités, les priorités, les facteurs limitant du Modèle et du Projet, ainsi que les points à souligner en vue de promouvoir le Modèle et l’ébauche de programme. Le Projet cherche également à saisir le Modelé attendu par les acteurs concernés ou d’autres organismes d’appui à travers l’échange périodique des opinions avec eux.

### **2) Etablir la stratégie de diffusion du Modèle aux communes environnantes**

La stratégie de diffusion du Modèle aux communes environnantes sera établie afin d’assurer la réalisation de l’objectif spécifique du Projet dont l’un des indicateurs est « le nombre de communes autres que les communes cibles du projet qui examinent et planifient l’application du modèle établi par le projet monte à au moins 5 »

ainsi que la finalité du Projet ayant comme indicateur « de nouveaux projets recourant au modèle établi dans le cadre du projet sont exécutés dans au moins 5 communes ».

Les 3 communes cibles seront placées en tant que promoteurs de la diffusion du Modèle envers d'autres communes et le Projet appuiera leurs activités de vulgarisation/ diffusion. En particulier, le Projet réalisera les activités de la diffusion, en profitant au maximum des cadres existants comme les réunions des maires organisées chaque mois dans le district d'Amparafaravola, et les ateliers au profit des maires d'autres communes, à partir de la 3<sup>ème</sup> année.

#### **(4) Principale orientation 4 : Etablir un système de la mise en pratique du Modèle, susceptible d'être géré et opéré par une/des structure(s) locale(s)**

##### **1) Analyse de la situation actuelle et la suggestion du Projet**

Au début, le Projet supposait les communes, collectivités locales plus proches aux populations, comme principaux utilisateurs du « Modèle ».

Il est pourtant très difficile, selon la situation politique actuelle et la vision ultérieure de Madagascar, de prévoir à quel point la décentralisation prévue, c'est à dire le transfert des pouvoirs et du budget aux communes, sera précédée pendant la période du Projet. De surcroît, à l'heure actuelle, les communes sont dans une situation financière difficile, si bien que leur apport budgétaire aux activités du Projet ne peut pas être espéré.

En conclusion, la planification du développement ou diffusion du Modèle en considérant la commune comme son principal utilisateur peut devenir pour le moment le château en Espagne.

Ainsi, le Projet propose d'établir le système de mise en œuvre/ diffusion du Modèle en plaçant les ONG locales en tant que pierres angulaires, comme avancé dans la partie « 2) Etablissement du système de mise en œuvre des formations-suivi autour des ONG locales ». La stratégie de l'inclusion des communes dans le développement du Modèle sera élaborée sur cette base, à la façon flexible au dépend du changement de la situation.

Concernant d'autres institutions homologues telles que le Ministère de l'Environnement et celui de l'Agriculture, leurs rôles principaux suivent la planification initiale, qui sont comme suit : 1. la participation à la totalité du processus de l'établissement du Modèle ; 2. l'appui technique comme choix des techniques appropriées et 3. La diffusion du Modèle et des résultats du Projet. Ils sont en effet menés principalement par les Directions régionales qui sont les acteurs dynamiques dans le déroulement des activités du Projet.

##### **2) Etablissement du système d'exécution de la formation/suivi, axé autour des ONG locales**

Afin de faire fonctionner le modèle sans problème, la gestion des personnes, des matériels, du fonds et des informations, nécessaires pour les activités de la formation/suivi, noyau du Modèle, est particulièrement indispensable. Ce travail est assuré pour le moment par le personnel local que le Projet emploie directement (2 superviseurs qui gèrent la formation et des animateurs), guidé par des experts japonais en administration. Comme le frais relatif à cette activité de la gestion d'opération est inclus dans le coût de la mise en pratique du Modèle, en vue de baisser le coût du Modèle, il est essentiel de mettre en place le dispositif moins coûteux à savoir l'emploi de personnel local pour exécuter les travaux des experts japonais, dont le frais est élevé.

En outre, un des indicateurs de l'objectif spécifique du Projet est comme suit : « le nombre de communes autres que les communes cibles du Projet qui examinent et planifient l'application du Modèle établi par le Projet montre à au moins 5 ». Le Projet suppose que ces 5 communes sont celles environnantes aux zones cibles du Projet. Dans ce cas, suite à l'accomplissement de l'objectif spécifique du Projet, il faut que le système de la mise en pratique du Modèle soit fonctionnel même après le Projet, dans le but de réaliser l'indicateur de la finalité, selon laquelle « de nombreux projets au Modèle établi dans le cadre du Projet sont exécutés dans au moins 5 communes ». Il est ainsi nécessaire de considérer « comment établir le système de la mise en pratique du Modèle, susceptible d'être géré et opéré par une/des structure(s) locale(s) » dès le 1<sup>er</sup> stade du Projet.

Comme susdit, compte tenu de la situation actuelle de Madagascar, il est plus réaliste d'établir le système de mise en œuvre/diffusion du Modèle en plaçant les ONG locales en tant que pierres angulaires. C'est pourquoi le Projet envisage de sous-traiter progressivement aux ONG locales la gestion des activités de formation et de suivi aussi bien que le développement des ressources humaines comme les animateurs, en ce moment menées principalement par les experts japonais. Il s'agit ici des ONG basées dans la région d'Alaotra - Mangoro, incluant les zones cibles du Projet. Les raisons pour lesquelles les ONG locales sont supposées être un sous-traitant préférable sont comme suit :

- Le personnel des ONG locales consiste en des habitants des zones cibles du Projet et des zones environnantes, qui connaissent à fond la culture et la société des zones cibles. De plus, à travers les divers projets et études, ils ont beaucoup d'expériences en échange d'information ainsi qu'en travaux en collaboration avec les populations locales et ils sont ainsi au courant de la situation économique/sociale et de celle des ressources naturelles des zones en question. Pour ce Projet, mettant de l'importance sur la participation des populations locales, il est tout à fait naturel de considérer que l'élaboration efficace en courte durée du système suscitant la participation des populations sera rendue possible par l'emploi adéquat des ONG locales connaissant bien les populations du lieu.
- Si le travail de la supervision de formation – suivi, qui est le noyau du Modèle et qui nécessite plus d'énergie, est confié aux ONG locales, le coût pour la mise en pratique du Modèle est moins élevé que dans le cas de l'emploi des ONG de grande envergure venant de la capitale. C'est parce qu'avec les ONG locales, les frais d'hébergement et de transport ne sont pas nécessaires et le salaire du personnel est moins élevé. De surcroît, puisque le système de la mise en pratique du Modèle basé sur les ONG locales sera perpétué en tant que tel même après la fin du Projet, le développement du Modèle dans les communes environnantes pourra progresser sans problème et au moindre coût par rapport à l'emploi des ONG de la capitale, si les ressources de financement sont garanties.
- La méthode proposée par le Projet – la méthode selon laquelle de nombreuses personnes compétentes, à savoir les animateurs et les agriculteurs leaders, sont employées et dispensent de nombreuses formations - est elle-même innovatrice. Indépendamment de la taille des ONG, la direction et l'appui suffisants des experts japonais sont ainsi nécessaires pour l'implantation de l'approche/philosophie du Modèle dans ces ONG et pour l'adaptation du système de sa mise en pratique à la réalité locale. S'il s'agit des ONG locales, la proximité de leur siège qui prend toutes les décisions permet au Projet d'abaisser le coût de la communication et de la coordination entre les deux structures.

La sous-traitance des travaux aux ONG locales est effectuée en vue du développement supposé du Modèle dans la région, comme mentionné ci-dessus. Si la vulgarisation du Modèle sur la surface plus étendue, à savoir dans d'autres régions, sera désormais envisagée, il sera utile d'examiner l'implication des ONG ayant son siège principal à la capitale et ayant des expériences dans l'exécution des activités au niveau national avec le financement des bailleurs du fonds et d'autres projets.

### 3. Structure Organisationnelle du Projet

La structure organisationnelle du Projet présentée ci-après a été mise sur pied comme stipulée dans le Procès-Verbal de Discussions sur le Projet signé au 11 octobre 2011 et celui de la 2<sup>ème</sup> Mission d'Etude de planification détaillée en janvier 2011.

- **Comité Conjoint de Coordination (JCC)** : Organe de la prise de décision pour le Projet
- **Unité de Gestion du Projet (PMU)** : Noyau important du projet chargé de sa mise en œuvre
- **Comité régional de Coordination (RCC)** : Ayant pour objectif d'échanger des opinions ou des expériences relatives au Projet

Les membres et fonctions de chaque structure sont indiqués dans le schéma 2 et le tableau 1.

Schéma 2 : Structure Organisationnelle du Projet

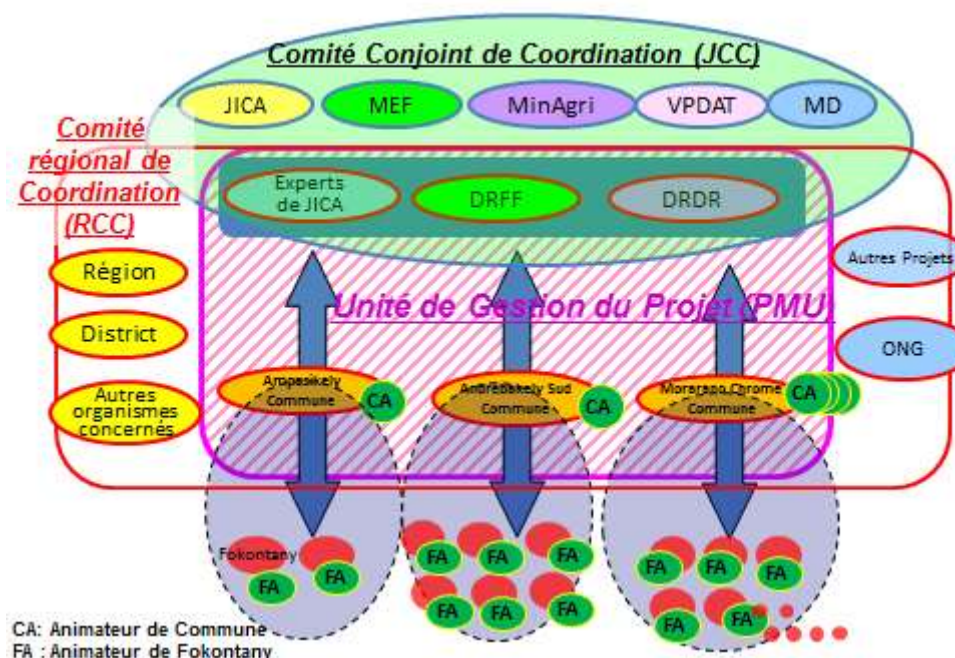


Tableau 1 : Membres et Fonctions de JCC, RCC et PMU

	<b>Fonctions et Fréquence de réunion</b>	<b>Membres et Président</b>
<b>JCC</b>	<p>Le Comité Conjoint de Coordination (JCC) constitue l'organe de la prise de décision pour le Projet. Il se réunira au moins une fois par an ou lorsqu'il est de besoin. Les principales fonctions du JCC sont : (1) Examiner et approuver le Plan d'Opération Annuelle à formuler par le Projet conformément au Procès-verbal de Discussions ; (2) Faire une revue de l'état d'avancement global du Projet et des activités réalisées particulièrement dans le cadre du Plan d'Opération Annuelle susmentionné ; (3) Réviser et échanger les points de vue sur les problèmes majeurs relatifs ou résultant du Projet et recommander les mesures correctives ; (4) Faciliter la coordination avec les autorités y afférentes, et (5) Proposer la révision du PDM (Cadre Logique du Projet) auprès du siège de la JICA.</p>	<p>MEF, MinAgri, VPDAT, MD DREF Alaotra Mangoro DRDR Alaotra Mangoro Experts Japonais de JICA Bureau de JICA Madagascar</p> <p><b>✳Président: SG du MEF</b></p>
<b>RCC</b>	<p>Le Comité de Coordination Régional (RCC) a pour objectif d'échanger des opinions ou des expériences en vue d'améliorer l'efficacité du Modèle établi par le Projet ainsi que de le diffuser dans d'autres zones. Il n'est pas considéré comme organe de prise de décision mais plutôt celui de conseil. Les principales fonctions du RCC consistent à (1) Partager l'état d'avancement et les expériences du Projet, (2) Fournir des conseils, une assistance et des recommandations au Projet, (3) Considérer la manière d'utiliser les résultats du Projet.</p> <p>Le RCC. Il est tenu en principe à Ambatondrazaka.</p>	<p>DREF Alaotra Mangoro DRDR Alaotra Mangoro Experts Japonais de JICA Maires de la Commune de Morarano Chrome, Andrebakely Sud, Ampasikely, Représentant de la Région d'Alaotra-Mangoro, Représentant du Chef de District d'Amparafaravola, Représentant d'autres directions régionales, Représentant d'autres projets et ONG, l'Equipe des Experts JICA</p> <p><b>✳Président :</b> <b>le DREF Alaotra Mangoro</b></p>
<b>PMU</b>	<p>L'Unité de Gestion du Projet (PMU) est le groupe pratique de mise en œuvre du projet et le noyau important du projet. Les principales fonctions du PMU consistent à (1) Élaborer et réviser le Plan d'Opération (PO), conformément au Cadre Logique du Projet (PDM), basé sur la situation du Projet et les suggestions émanant du Comité Conjoint de Coordination (JCC), (2) Élaborer des mesures correctrices sur les problèmes découlant ou liés à la mise en œuvre du Projet, (3) partage des informations sur la situation des activités du projet au niveau communal via les rapports émanant des animateurs, (4) Évaluer les réalisations des activités du projet, (5) Élaborer le Rapport Trimestriel de Suivi-Evaluation et le Rapport Annuel d'Etat d'Avancement du Projet, (6) Élaborer une ébauche du PDM en cas de besoin conformément aux recommandations du JCC, (7) Faciliter la coordination avec les autorités y afférents et les parties prenantes au niveau régional et communal.</p> <p>Chaque mois le PMU communal est tenu en regroupent tous les animateurs de la commune (3 fois au total) et une fois à Ambatondrazaka pour les membres mentionnées dans la colonne d'à côté.</p>	<p>DREF Alaotra Mangoro DRDR Alaotra Mangoro Experts Japonais de JICA Maires de la Commune de Morarano Chrome, Andrebakely Sud, Ampasikely, Animateurs des Communes</p> <p><b>✳Gestionnaire :</b> <b>le DREF Alaotra Mangoro</b> <b>✳Co-Gestionnaire :</b> <b>Le DRDR Alaotra-Mangoro</b></p>



#### **4. Méthode concrète d'exécution du Projet** (Voir l'organigramme annuel des activités en Annexe 2)

Activités prévues durant la deuxième année de la 1ère phase : mars 2013 - janvier 2014

##### **(1) Mise sur pied du plan de travail**

En se basant sur les résultats de la 1<sup>ère</sup> année, le projet du plan de travail de la 2<sup>ème</sup> année de la 1<sup>ère</sup> phase sera mis sur pied, suite à la discussion avec les institutions d'exécution Malagasy. Le Plan d'Opération et d'autres plans globaux des activités seront révisés et si nécessaire, le projet de modification sera élaboré et obtiendra le consensus entre le Projet et les institutions Malagasy d'exécution.

##### **(2) Mise en œuvre des activités d'information sur le Projet et son Modèle**

Les activités suivantes seront poursuivies.

- 1) Activités d'information sur le Projet envers le large public général
- 2) Activités envers les cibles de la diffusion du Modèle à savoir les Ministères concernés, collectivités locales, les bailleurs de fonds et leurs projets, les ONG, etc.

##### **(3) Résultat 1 : Etablissement des plans d'activité de chaque commune pour promouvoir intégralement le développement rural et la conservation des sols**

En se basant sur les résultats obtenus durant la 1<sup>ère</sup> année, les activités suivantes seront exécutées.

- 1) Les activités des animateurs/agriculteurs leaders seront suivies et les formations supplémentaires destinées à ce personnel ou l'augmentation de leur nombre seront effectuées si nécessaire
- 2) Le guide d'exécution du Projet sera révisé et modifiée suivant la nécessité
- 3) Pour les études de base et des ressources locales réalisées pendant la 1<sup>ère</sup> année, une étude et analyse supplémentaire seront menées, en cas de besoin.
- 4) Le plan de formation en thème spécifique sera révisé et modifié suivant la nécessité.

##### **(4) Résultat 2 : Promotion des activités contribuant au développement rural et à la conservation des sols menées par les populations**

Durant la 2<sup>ème</sup> année, le Projet envisage de mettre en œuvre les deux types de formation suivants.

- 1) Formation en thèmes spécifiques
- 2) Formation à la façon « sur demande »

###### **1) Formation en thème spécifique**

Pour ce type de formation, le Projet décide le thème en vérifiant les besoins des populations ou en suscitant activement leur intérêt aux thèmes relatifs à la conservation des sols et réalise les formations sous les 2 formes suivantes :

###### **a) Formation commune en cascade**

Parmi les formations pour la conservation des sols, dont le besoin est vérifié durant l'Etude de base et autres, les activités dont les techniques sont relativement simples et qui ne nécessitent pas d'intrant important pour la réalisation (reboisement, introduction du foyer amélioré etc.) font l'objet de formation commune à tous les

hameaux ou secteurs et elles seront menés en cascade. Plus particulièrement, l’ancrage des techniques du reboisement, activité essentielle du Projet, parmi les populations est entrepris par l’organisation des formations répétées chaque année en diversifiant les espèces d’arbre et les techniques-mêmes. Le thème de la formation commune fait également l’objet de révision et de modification selon les besoins des populations.

b) Formation à la façon « supervision directe »

Parmi les activités contribuant à la conservation des sols, celles, dont les techniques sont relativement compliquées, qui rendent difficile la formation en cascade, ou celles dont les zones se limitent selon les cibles, comme formation pour la stabilisation des lavakas, sont mises en œuvre par les formateurs extérieurs ou par les personnes-ressources à la façon « supervision directe » en limitant les secteurs ou hameaux/ zones.

**2) Formation à la façon « sur demande »**

En plus des formations 1), la formation à la façon « sur demande » est introduite afin de répondre mieux aux besoins relatifs à la formation, de chaque secteur, hameau ou groupe des habitants. Il s’agit littéralement de l’organisation de la formation suivant les demandes des populations qui partagent les intérêts et les conditions au sein des secteurs ou hameaux. Les populations elles-mêmes remplissent une formule de demande, dont le contenu est vérifié par les animateurs, et cette demande est enfin transmise au Projet. Ce dernier juge si elle est possible à être réalisée et dans le cas d’un jugement positif, il appuie la mise en œuvre de la formation. Le Projet suppose 2 formes de l’exécution, qui sont a) la supervision directe des populations par les formateurs extérieurs ou par les personnes-ressources et b) l’organisation à la façon «secteurs ou hameaux limités » et en cascade (l’organisation des formations seulement dans les secteurs/hameaux adressant la demande). Puisque ces formations sont organisées au dépend des demandes des populations, le Projet suppose que les thèmes seront centrés autour des activités de la section du développement rural (activités économiques), sur lequel les populations montrent en général un grand intérêt, à savoir l’agriculture, la pisciculture, l’apiculture, etc. .

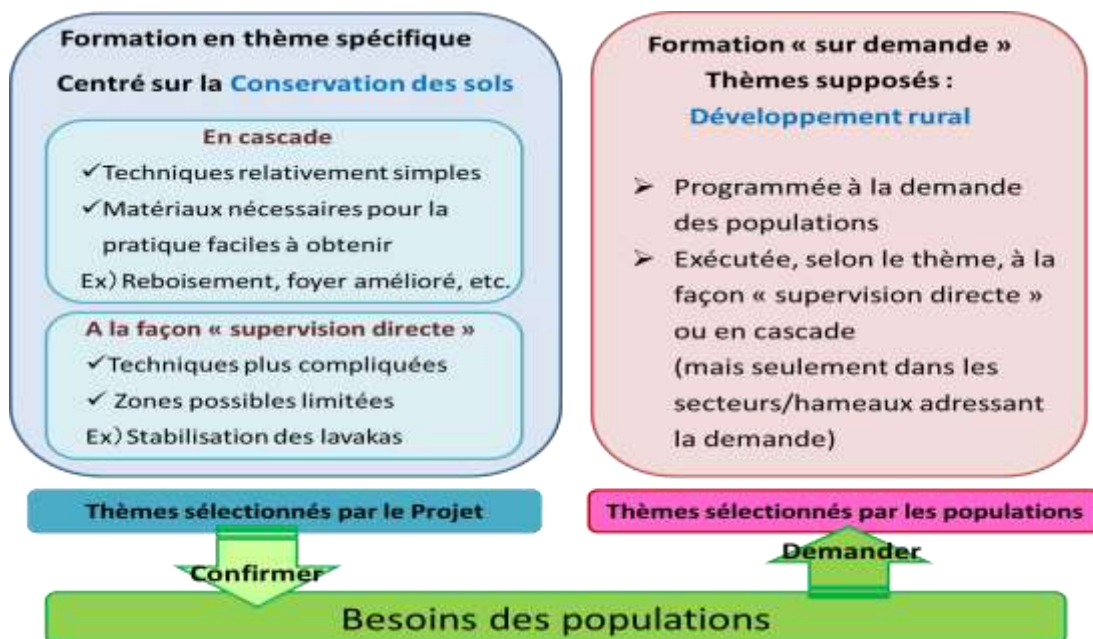


Schéma 3 Type de formation

Les formations programmées pour la 2<sup>ème</sup> année sont les suivantes.

### **1) Formation en thème spécifique**

#### **A) Formation commune en cascade**

Comme mentionné dans le tableau 2, durant la 2<sup>ème</sup> année, les formations suivantes seront organisées : a) reboisement ; b) arboriculture fruitière (litchi et agrumes) ; c) foyer amélioré et d) compostage (dans la continuité de la 1<sup>ère</sup> année).

#### Formation en reboisement

En plus de 3 espèces forestières traitées pendant l'année 2012, les semences de l'Eucalyptus citriodora, recevant la forte demande, ainsi qu'une espèce de conifère destinée aux bois et au contrôle des Lavakas seront distribuées suivant la demande des Fokontany. Le volume de distribution à chaque Fokontany de l'année suivante sera réglé grâce à l'estimation basée sur le rapport des animateurs sur la suffisance/ insuffisance de la quantité de cette année à chaque Fokontany. Pour les semences, le Projet encourage les populations à utiliser également celles cueillies par les habitants locaux s'il s'agit des semences possibles à être cueillies sur place comme l'eucalyptus. Cela aidera non seulement la baisse du coût du Projet, mais aussi l'amélioration de la durabilité des activités, réalisée par la diminution le plus possible de la dépendance de la zone à l'externe.

#### Formation en arboriculture fruitière (litchi et agrumes)

Quant au litchi, dans les Fokontany et les hameaux possédant des plantes mères permettant la marcottage ainsi que des personnes ressources pouvant devenir les formateurs, la technique de la marcottage sera d'abord enseignée aux populations à travers la formation à la façon « supervision directe », expliquée ci-dessous. Dans d'autres zones, le déplantage de la marcotte à la gaine ou la plantation des plants de litchi seront exécutés pendant la formation en reboisement citée plus haut. Quant aux agrumes, le transfert des techniques sera réalisé également pendant la formation en reboisement, si les populations préparent auparavant les semences.

#### Formation en foyer amélioré

Durant la 1<sup>ère</sup> année, un film produit par des volontaires japonais a été diffusé dans des Fokontany cibles pour présenter le foyer amélioré aux populations et ensuite susciter leur intérêt qui sera concrétisé en demande de formation. Cette année fiscale, la méthode de la production du foyer amélioré mobile, présentée dans le film, sera vulgarisée à travers la formation.

#### **B) Formation à la façon « supervision directe »**

Le Projet planifie la formation en stabilisation de lavaka ou en marcottage du litchi.

A propos de la formation en lavaka, elle sera organisée au dépend du besoin des populations. Toutefois, le Projet n'attendra pas de leur demande en restant les bras croisés, mais fouillera activement leur besoin. D'abord, toutes les populations seront informées de la possibilité de l'appui par le Projet, à travers le réseau d'informations décrit dans le schéma 6. Ensuite, le Projet accompagnera les habitants ou leurs groupes intéressés à partir de la préparation de l'aspect social, comme la réunion des parties prenantes avant la formation jusqu'à l'entretien périodique après la formation. En outre, le projet cherche à mettre en place le système permettant l'augmentation/ maintien de la volonté des populations pour la lutte contre le lavaka et sa

gestion/ maintien dans l'avenir. C'est par exemple la formation combinant « la lutte contre lavaka, l'arboriculture fruitière/ l'aquaculture », menée pendant la 1<sup>ère</sup> année.

Tableau 2 Programmation des formations en cascade

Année Mois	2013												2014	
	Feb.	Mar.	Apr.	May	Jun	Jul.	Aug.	Sep.	Oct.	Nov.	Dec.	Jan.	Feb.	
1 Reboisement														
1) Collecte des semences														
2) Production des plans														
3) Repiquage dans la gaine														
4) Plantation														
2 Arboriculture (lichiers)														
1) Préparation (marcottage)														
2) Marcottage														
3) Plantation														
3 Arboriculture (agrumes)														
1) Production des plans														
2) Repiquage dans la gaine														
3) Plantation														
4 Foyer amélioré														
5 Compostage														
Travaux champêtres (Rizière)														
Travaux champêtres (Tanety)														
Saison des pluies														

**2) Formation sur demande**

Concernant ces formations qui seront organisées officiellement à partir de la 2<sup>ème</sup> année, tout d'abord, la tendance des demandes des populations sera saisie et la possibilité de l'organisation de formation sera examinée en vérifiant l'existence des formateurs, l'envergure du matériel et les intrants, la charge des populations etc. Ensuite, en tenant compte de la sous-traitance du travail aux ONG locales à partir de l'année suivante, le projet envisage la standardisation et simplification de la procédure relative à la mise en œuvre des formations. Par exemple, la liste des formations possibles sera établie en réunissant la demande de nombreux habitants et cette liste permettra aux populations le choix « à la carte » et en même temps au Projet la prévision des formations possibles.

**(5) Résultat 3 : Suivi-évaluation des activités des populations et pour la réflexion sur des solutions d'amélioration**

1) Dans la continuité de la 1<sup>ère</sup> année, l'état de réalisation des formations et du renforcement ainsi que la réaction des populations seront suivis et évalués.

- 2) Aux réunions mensuelles des animateurs ou à la PMU, les résultats du suivi-évaluation susdits seront confirmés et les mesures à prendre pour améliorer l'approche du Projet seront examinées.
- 3) En se basant sur les résultats du suivi-évaluation, le guide d'exécution du Projet sera renouvelé.

**(6) Résultat 4 : Activités afin de rendre possible la certification des droits de propriété foncière (une partie d'activités sous-traitée aux consultants)**

- 1) Le suivi des GF est effectué de manière continue et le conseil ou l'appui sera donné aux communes pour une meilleure exploitation des GF.
- 2) En identifiant les obstacles à l'utilisation des GF par les populations, les mesures nécessaires seront prises pour promouvoir davantage la mise à profit des GF.

**(7) Résultat 5 : Activités pour faire reconnaître l'efficacité du Modèle proposé par le Projet, dans les zones autres que les cibles**

- 1) Dans la continuité de la 1<sup>ère</sup> année, le RCC sera organisée et la situation d'exécution du Projet y sera rapportée pour obtenir les conseils.
- 2) En tant que publicité de projet, les deux types d'activités sont prévus :
  - Activités d'information sur le Projet vers un public large en général ;
  - Activités envers les cibles de la diffusion du Modèle à savoir les Ministères concernés, collectivités locales, les bailleurs de fonds et leurs projets, les ONG, etc.

**(8) Rédaction du « 2ème rapport d'avancement du Projet »**

Le contenu des activités du Projet jusqu'à la 2<sup>ème</sup> année sera synthétisé dans le « 2<sup>ème</sup> rapport d'avancement du Projet », dont le contenu sera rapporté à la JCC afin d'obtenir le consensus entre les acteurs impliqués.

**(9) Travail d'appui à l'accueil des C/ P en formation au Japon**

Dans la continuité de la 1<sup>ère</sup> année, le projet appuiera la mise en œuvre du stage des C/P au Japon.